

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N 27/2026

Nombre de

Conseillers :

en exercice :

présents :

votants :

L'an deux mille vingt six

le : trois avril

le Conseil Municipal de la Commune de SIMIANE

COLLONGUE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe ARDHUIN,  
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2026

**OBJET :**

**DESIGNATION DE  
TROIS DELEGUES  
AU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
DU GRAND VALLAT  
(SIGV) – BOUC –  
BEL – AIR –  
CABRIES – SIMIANE  
COLLONGUE –**

**-PROCURATIONS :**

- M. Léonard BALDOCCHI à M. Philippe ARDHUIN
- M. Gilbert MAGNAN à M. Clément CHICHIGNOUD
- Mme Jennifer PALOMBE à Mme Marina BARRESI

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 5212-1 et suivants, ainsi que les articles L. 2122-7 et L. 2121-21 ;

**Considérant** que la commune est membre du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat ;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à l'élection de trois délégués titulaires du Conseil Municipal afin de siéger au sein du SIGV ;

**Considérant** que le scrutin a lieu à bulletin secret à la majorité absolue ;

**Considérant** que le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret ;

**Considérant** les candidatures des trois délégués titulaires suivants :

- M. Philippe ARDHUIN, Maire,
- Mme Dominique VALOIS, Adjointe au Maire,
- M. Jean-Michel CASTAGNETTI : Adjoint au Maire.

**Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture**

le : 08/04/2026

**Publié ou Notifié**

le : 08/04/2026

**Considérant** qu'il a successivement été procédé à l'élection au scrutin secret des délégués titulaires ;

**Le Conseil Municipal,**

**- DESIGNE :**

Les délégués suivants pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal du Grand Vallat :

- M. Philippe ARDHUIN, Maire,
- Mme Dominique VALOIS, Adjointe au Maire,
- M. Jean-Michel CASTAGNETTI : Adjoint au Maire.

**POUR : 23**

**ABSTENTIONS : 6 MM (Clément CHICHIGNOUD – Noé GUIGONET – Marie-Line LEPAGE-BAGATTA – Gilbert MAGNAN – Julia MICH – Marc VIGOUROUX)**

La délibération est adoptée.

Le Maire,

Philippe ARDHUIN

